

Informer le public

Le SPPPI et la concertation régionale

A la fin de l'année 1971, dans les Bouches-du-Rhône, la zone de Fos et de l'étang de Berre connaît une situation de crise : à un essor industriel puissant, répond une exigence montante des riverains qui souhaitent préserver leur environnement et leur qualité de vie.

Conscients de la nécessité de réagir face à ce contexte nouveau dont ils pressentent les conséquences sur le long terme, les ministres alors en charge de l'industrie et de l'environnement dépêchent sur les lieux une mission d'experts qui préconise la mise en place d'une structure de concertation et d'information : **« Le Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle »**. Le SPPPI, qui deviendra ultérieurement le SPPPI PACA, était né ! Cette structure, première en son genre en France, joue donc le rôle de précurseur.

Sous la présidence du Préfet de Région de l'époque, va s'affirmer la volonté de l'Etat de prendre en compte à la fois le développement économique et écologique de cette partie de la Région Provence Alpes Côte d'Azur : des acteurs locaux, dont les intérêts sont le plus souvent opposés, vont s'asseoir autour d'une même table. Industriels, associations de protection de l'environnement, collectivités locales vont donc commencer ensemble cette longue histoire dont la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) animera les débats et s'efforcera de rechercher les solutions les mieux adaptées pour résoudre les problèmes environnementaux. L'appel à des scientifiques à l'incontestable renommée, tout comme le recours à des études particulièrement fines seront, au fil du temps, des outils précieux pour construire un dialogue durable et crédible entre les différents acteurs.

Après avoir obtenu des résultats significatifs s'agissant de la réduction des rejets industriels dans l'air et dans l'eau autour de l'étang de Berre, le SPPPI a élargi son action à d'autres grandes et urgentes préoccupations : la gestion des déchets autour de la zone Fos - Berre dans un premier temps puis au niveau régional avec le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels (PREDI), et les risques industriels avec la mise en place des premiers Plans Particuliers d'Intervention (PPI) autour des sites en vue de coordonner l'action des services de secours en cas de survenue d'un accident majeur.

La dimension régionale continuera à s'imposer au SPPPI avec, notamment, le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) ainsi que les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour lesquels les différents groupes de travail ne cesseront d'apporter une contribution technologique et méthodologique appréciable.

Les produits de sortie qui vont vous être présentés dans les pages suivantes sont le **résultat du travail collaboratif mené au sein du SPPPI**, qui associe bien entendu les services de l'Etat et la DRIRE en particulier, mais aussi les industriels, les associations, les élus... La présence de ces travaux dans le présent document donne l'occasion de les remercier tous sincèrement pour leur implication dans ces différentes actions.

Un Guide Feux de forêt et Installations industrielles

L'action du SPPPI PACA depuis sa création, vise à rapprocher les acteurs institutionnels, les industriels, le monde associatif et les populations vivant dans le périmètre des activités industrielles de la région. C'est dans ce contexte que le **groupe de travail « risques naturels et installations industrielles »** a vu le jour. Proposé à la réunion plénière de juin 2003, ce groupe de travail du SPPPI a pour objectif de poursuivre les travaux engagés dans les années 90 en région PACA, notamment sur le risque sismique. Il s'intéresse aux risques naturels et à leur impact sur les installations industrielles. La crue du Rhône et les inondations tragiques en conséquence ont rappelé toute l'actualité de ce groupe de travail et ont conduit celui-ci à orienter prioritairement ses travaux sur le risque inondation de 2003 à 2005.

Ce groupe de travail, piloté par un représentant de l'association d'industriels Environnement Industrie, a prolongé son action en 2006 en étudiant la thématique « Feux de forêt et Installations Industrielles ». Par ses effets, le feu est un agent de destruction aussi bien pour l'homme et ses activités que pour l'environnement. Au cours de l'été 2003, des incendies dramatiques ont ravagé le grand sud-est (PACA

7 Informer le public

Le SPPPI et la concertation régionale

et Corse) où près de 40 000 hectares sont partis en fumées. Un feu de forêt a donc des conséquences immédiates sur l'environnement (modification du paysage, disparition d'animaux ou de végétaux, parfois appartenant à des espèces rares) mais également sur la sécurité des personnes et de leurs biens. Un feu de forêt peut également entraîner la destruction d'activités économiques et industrielles, ce qui engendre généralement des coûts importants de perte d'exploitation. Les installations industrielles peuvent par ailleurs être à l'origine de feux de forêt si elles connaissent des incidents ou accidents. Compte tenu des conséquences environnementales et économiques des incendies de forêt, l'objectif du groupe de travail était de réaliser un guide de bonnes pratiques destiné à tous types d'installations industrielles permettant d'aider les exploitants dans leurs démarches préventives vis à vis des feux de forêts.

Le groupe de travail s'est donc réuni plusieurs fois en 2005 et 2006 sur cette thématique, en associant la plupart des acteurs institutionnels de la prévention des feux de forêts à l'échelle départementale et régionale ainsi que des représentants du monde industriel fortement concernés et impliqués.

En finalité, ce guide dresse un bref panorama technique de ce que sont les feux de forêt, mais décrit également le cadre législatif et fonctionnel vis-à-vis des opérations préventives qui doivent être mises en place sur les sites industriels et leurs abords. Il propose également des solutions techniques de prévention, basées sur le retour d'expérience de plusieurs industriels de la région PACA ainsi que sur la connaissance et le métier des différents participants du groupe.



On peut citer comme exemple de **solutions techniques de prévention** la création de réserve d'eau incendie interne au site industriel.



Ou également les différents méthodes d'éco-conception :

- le décapage arboré
- le débroussaillage pastoral



Le guide a fait l'objet d'une présentation à la séance plénière du SPPPI PACA le 26 septembre 2006.

Le contenu de ce guide n'a pas de valeur exhaustive et pourra être complété au regard du retour d'expérience à venir, lié à la mise en œuvre des pratiques décrites dans le document. Il s'avère être néanmoins une base de travail intéressante pour les exploitants fortement

concernés par le risque feux de forêts. Ce guide est à disposition en version électronique sur le site internet du SPPPI PACA à l'onglet risques naturels.

1. Réserve d'eau interne présente sur le site Véolia

2. Décapage arboré sur le site de Véolia

3. Débroussaillage pastoral chez Géométhane

Guide de bonnes pratiques en matière de retour d'expérience à l'attention des PME/PMI

En matière de sécurité industrielle, le retour d'expérience est la base des analyses de risques. Il est considéré comme une composante indispensable de toute démarche d'amélioration continue en matière de sécurité industrielle. Il a pour objectif de tirer parti des enseignements positifs et négatifs d'un événement, afin de promouvoir ou de créer des réflexes, des procédures et des références dans une perspective de prévention des risques et d'amélioration des réponses face à une situation donnée.

Depuis de nombreuses années, les groupes industriels ont mis en place une démarche visant à analyser tout accident ou incident, toute anomalie, tout écart, pour en déterminer les circonstances, les causes, et pour définir les actions et enseignements permettant d'en prévenir la répétition.

Cette démarche est beaucoup moins pratiquée dans les installations industrielles de plus petite taille, telles que les PME/PMI, qui ne disposent pas toujours de la culture sécurité ni des moyens appropriés pour la mettre en œuvre.

Informer le public

Le SPPPI et la concertation régionale

Afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité dans les entreprises industrielles et de favoriser l'acculturation de ces acteurs de la société aux problèmes des risques et de la sécurité, le SPPPI PACA, dans son groupe de travail relatif au retour d'expérience, s'est consacré, au cours des années 2007 et 2008, à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière de retour d'expérience à l'attention des PME/PMI.

Ce travail, accompli en partenariat avec Environnement Industrie, l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI) et le SPPPI Midi-Pyrénées, a été mené avec le concours d'un étudiant en Mastère spécialisé Gestion globale des risques technologiques.

Ce projet se décline en 4 étapes :

- Travail de recherche sur l'état de l'art en matière de retour d'expérience dans l'industrie;
- Diagnostic de la situation en la matière dans les PME/PMI des régions PACA et Midi-Pyrénées, puis élaboration du guide;
- Déploiement et expérimentation sur 2 sites de la région PACA;
- Retour de l'expérimentation et finalisation du guide.

Le document de synthèse est actuellement achevé. Il se présente sous la forme d'un fascicule de 36 pages comportant des conseils et recommandations pour intégrer la démarche dans la structure de l'entreprise, et des outils pratiques, sous forme de fiches, facilement adaptables à l'entreprise, son activité et ses moyens. Il ne s'agit nullement d'un document à valeur normative. Il a vocation à faire prendre conscience aux exploitants et dirigeants des PME/PMI de l'intérêt, pour la sécurité des biens et des personnes, de pratiquer dans leur entreprise le retour d'expérience et à les guider dans sa mise en oeuvre.

Le guide et les fiches qui en constituent le coeur sont accessibles sous format électronique sur le site du SPPPI PACA ainsi que sur celui des partenaires du projet.

Le groupe de travail Odeurs

Les nuisances olfactives sont nombreuses dans certains secteurs de notre région et provoquent des craintes et des plaintes de la population. Pour parvenir à gérer ce problème le Préfet a demandé en 1998 au SPPPI de se saisir du problème et a confié aux AASQA une mission de surveillance des odeurs.

Pour cela le dispositif suivant a été mis en place :

- transmission des plaintes des riverains à l'aide d'une procédure de gestion des rapports des plaintes
- utilisation du logiciel ODOTRACE pour permettre une recherche plus ciblée des sources d'odeur
- mobilisation des riverains des communes du département des Bouches du Rhône à l'aide d'un jury de nez permanent et de campagnes d'information,
- mise en place d'un site internet de la Surveillance Régionales des Odeurs (SRO) : <http://www.sro-paca.org/>
- mise en place d'un numéro de téléphone vert : 0 800 17 56 17
- retour des résultats d'enquête de la DRIRE à SRO pour faciliter l'information du public incommodé par les odeurs.

Les observations reçues par la Surveillance des odeurs sont transmises sous forme de rapport de plaintes à la DRIRE qui instruit une enquête. Dans les situations les plus difficiles il s'avère nécessaire d'engager une campagne densifiée, comme ce fut le cas pour le secteur de Chateaufort et de Lançon de Provence dans le courant de l'année 2007. Ces actions complémentaires permettent d'identifier plus précisément la source des odeurs et de définir les moyens à mettre en place pour améliorer la situation.

7 Informer le public

Le SPPPI et la concertation régionale

Pour réduire les odeurs provenant de leur site, les industriels ont réalisé des actions diverses.

Il peut être cité les actions menées dans les Bouches du Rhône par :

- INEOS (Martigues) : la pose de toit flottant et le remplacement du séchage de boues par un traitement à base de filtres ont amélioré les dispositifs de traitement des eaux.
- ESSO (Fos sur Mer) : un nouveau programme de surveillance et de réduction des émissions fugitives par une maintenance plus fréquente a permis d'agir sur les équipements fuyards.
- Total (Châteauneuf les Martigues) : la mise en place d'un système de boues activées, d'une couverture du bassin de flottation et d'un traitement des rejets canalisés sur charbon actif ont réduit les émissions du système de traitement des eaux.
- Sotreco (Châteaurenard) : mise en place de 3 lignes de désodorisation.
- CPB (Berre) : un système de traitement des odeurs par diffusion de très faibles quantités de produits neutralisants non toxiques a été mise en place. Ce produit neutralisant est diffusé par brumisation d'eau pour ce qui est du déshuileur et incorporé à la vapeur d'inertage avant introduction dans le réservoir pour ce qui est des réservoirs de bitume.

Le groupe de travail Ozone

Ce groupe de travail a pour objet de présenter aux différents acteurs la situation régionale vis-à-vis de la pollution photochimique. Tout particulièrement, la procédure d'information et de recommandation du public en cas d'épisodes de pollution fait l'objet d'une évaluation annuelle, suivie d'une proposition d'amélioration. Ce groupe se réunit généralement en amont de la période estivale, génératrice d'épisodes de pollution photochimique. Sa compétence est régionale de façon à assurer la cohérence des différentes procédures déclinées par voie d'arrêtés préfectoraux départementaux.

Les actions engagées sont les suivantes :

Départements	Procédure d'information recommandation (1)	
	2006	2007
Alpes de haute Provence	17	6
Hautes Alpes	0	0
Alpes maritimes	11	0
Bouches-du-Rhône	35	21
Var	6	1
Vaucluse	19	8

- Présentation du bilan qualité de l'air ozone en Région PACA et pointes de pollution :

Le GT a examiné le bilan de la pollution à l'ozone pour l'année 2006 présenté par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air. Un bilan des procédures d'information du public a également été effectué. Le tableau suivant synthétise les procédures par département.

- Présentation des contrôles sur le terrain liés au déclenchement des mesures d'urgence

En complément du bilan des mesures d'urgence ozone (voir partie ozone), il a été présenté le bilan des contrôles engagés sur le terrain lors du déclenchement des mesures d'urgence. Le tableau suivant présente ce bilan pour l'année 2006.

Contrôles portant sur les limitations de vitesse (au terme d'une période de sensibilisation):

- Dépassement de la vitesse réglementaire : 2.512
- Dépassement de la vitesse «ozone» : 44
- Infraction à la pollution : 23
- Défaut de contrôle technique : 258
- Immobilisation : 278
- Autres : 1.223

Contrôles effectués par la DRIRE chez les industriels

- 19 contrôles inopinés le 3 juillet 2006 (1)
 - 5 contrôles inopinés le 25 juillet 2006 : SPM raffinerie, Naphtachimie, INEOS, ESSO et TOTAL
- Pour l'essentiel, il en est ressorti une bonne application des mesures et une vraie sensibilisation des industriels sur les mesures d'urgence. Une seule anomalie a été constatée dans l'application des procédures, ce qui a nécessité la mise en révision de l'arrêté préfectoral correspondant chez ARKEMA St Menet à Marseille.

(1) Dépôt Total Lavéra, NAPHTACHIMIE, CPB (port de la pointe), ALBEMARLE, ARKEMA St Menet, BASELL, BUTAGAZ, DPF, ESSO, INEOS, LBC, LYONDELL, OXOCHIMIE, RTDH, CPB (UCA, UCB, Raffinerie), SPS GRANDE BASTIDE, STOGAZ, TOTAL, VINYL FOS

En terme de perspectives, le GT doit également être force de proposition pour proposer des évolutions concernant le dispositif ozone de la région PACA.

Informer le public

Le SPPPI et la concertation régionale

Deux types de propositions ont été effectuées :

- une première concerne l'utilisation renforcée de la prévision qui a pu être mise en place pour l'été 2007 ;
- une seconde proposition concerne une évolution plus profonde du dispositif de limitation de vitesse en cas de pics : la limitation de vitesse pérenne sur une période donnée.

Pour cette dernière proposition, le GT a étudié l'expérimentation de la réduction temporaire de vitesse de 20 km/h sur une partie du périphérique toulousain.

Cette réduction a été mise en œuvre en Midi-Pyrénées du 1er juin au 4 septembre 2006.

L'évolution du système mis en place en PACA n'est pas actée pour le moment.

Le groupe de travail Dioxines

Le groupe de travail du SPPPI relatif aux dioxines a pour mission d'évaluer, en toute transparence et avec toutes les données scientifiques disponibles, l'impact des rejets actuels de dioxines dans l'environnement, ceci pour répondre aux questions que se posent les populations concernées.

Ce groupe de travail était initialement divisé en quatre ateliers de travail :

- **inventaire des émissions** de dioxines, animé par M. Thomas Devillers de la DRIRE
- **méthodologies et techniques de surveillance**, animé par M. Roger Revalor de l'INERIS
- **risques sanitaires**, animé par M. Alain Botta chef du Service Hospitalo-Universitaire de Médecine et Santé au Travail de Marseille
- **perception** de la problématique et communication au public, animé par M. Jean-Claude Cheinet président du CYPRES

Les actions engagées sont les suivantes :

1. ATELIER « INVENTAIRE DES EMISSIONS DE DIOXINES »

Cet atelier a pour principal but de quantifier et cartographier les émissions régionales de dioxines issues des différentes sources. Il s'attache notamment à compenser le manque d'information sur les activités humaines non industrielles (feux de forêts, transports, brûlis divers...). Les activités industrielles font elles l'objet d'un suivi régulier de la part de l'inspection des installations classées, notamment en ce qui concerne les rejets en dioxines.

Il apparaît ainsi que, selon les estimations du groupe de travail, les contributions en 2006 de chaque type de sources sont les suivantes :

- Industrie : 48 % (dont 46 % pour la sidérurgie)
- Agriculture : 1 %
- Brûlage de câbles : 22 %
- Activités humaines : 20 %
- Feux de forêts : 9 %

Un approfondissement de cet inventaire a été réalisé autour des dioxines halogénées (chlorées ou bromées), potentiellement plus toxiques. Certaines opérations à risque ont été ainsi identifiées :

- la combustion de plastiques, de textiles ignifugés ou d'équipements ignifugés, dont le retardant de flamme est un produit à base de brome
- le recyclage du plastique, qui peut entraîner la formation de dioxines et de furannes lorsqu'un retardateur de flamme bromé est présent

7 Informer le public

Le SPPPI et la concertation régionale

Par ailleurs une piste de réduction supplémentaire réside dans l'identification de moyens de maîtrise des émissions industrielles. Cette dernière action devra sans doute s'appuyer sur une meilleure maîtrise des procédés et des émissions associées. Elle est plus vaste que la question initiale liée aux dioxines et pourrait faire l'objet d'un groupe de travail à part entière. Un des objectifs pourrait être d'élaborer des guides d'aide à destination des exploitants

2. ATELIER « RISQUES SANITAIRES »

Cet atelier avait pour objectif de faire le point sur les connaissances des effets délétères des dioxines chez l'homme. Cet atelier n'avait pas pour objectif de discuter de l'intérêt de l'incinération des ordures, des emplacements géographiques des incinérateurs et des niveaux de rejets de dioxines par les incinérateurs existants ou futurs. Une synthèse consensuelle réalisée à partir des contributions des participants à l'atelier regroupant des médecins toxicologues, des épidémiologistes de la santé, des représentants de services de l'État, de Collectivités Territoriales, d'Organisations Professionnelles et d'Associations a été rédigée.

En l'état actuel, il est possible de dégager les points forts suivants :

- Les sources de production des dioxines et des furannes sont multiples et leur présence dans la nature est ubiquitaire
- L'exposition humaine aux dioxines et furannes s'effectue à plus de 90 % par voie alimentaire, majoritairement avec des produits d'origine animale. Certains aliments, comme les produits de la mer, les produits laitiers, les produits carnés et les œufs en sont les plus riches
- Les dioxines et les furannes sont lipophiles et lentement biodégradables d'où leur persistance dans l'environnement et dans les organismes vivants. Leur demi-vie biologique est de 7 ans chez l'homme où ils s'accumulent dans les lipides (graisses de réserve, système nerveux central, foie, lait maternel).
- Les facteurs qui favorisent une augmentation du taux sanguin sont : l'âge, le sexe féminin, la corpulence, une perte de poids récente, avoir des activités exposant aux dioxines, vivre en zone rurale, consommer des abats, des produits laitiers et des œufs, avoir une cheminée ou un poêle à bois, travailler sur des bois traités, utiliser des biocides (pesticides, insecticides, herbicides, ...). En outre, le fait d'être fumeur et la consommation de porc et de charcuterie sont des facteurs qui paraissent diminuer l'imprégnation aux dioxines.
- Au plan de la toxicologie moléculaire, le caractère toxique des dioxines et des furannes polychlorés est indiscutable. Cependant certaines incertitudes subsistent encore sur les mécanismes d'actions chez l'homme et sur les effets délétères sur la santé humaine :
- La plupart des études épidémiologiques réalisées pour lesquelles des effets toxiques graves ont été mis en évidence portent sur des niveaux d'exposition élevés voire très élevés aux dioxines.
- Si l'on admet que les niveaux d'exposition actuels sont nettement plus faibles, les effets attendus doivent être logiquement réévalués à la baisse même si des études complémentaires portant sur les effets d'expositions à très faibles doses pourraient s'avérer utiles pour s'en assurer définitivement.

La synthèse du groupe de travail est accessible sur le site internet du SPPPI PACA : http://icpe-paca.epistrophe.org/paca_spppi/index.php

3. ATELIER « METHODOLOGIE DE SURVEILLANCE »

L'objectif de cet atelier est l'identification et la comparaison des différentes méthodologies de surveillance de rejets de dioxines, et notamment celles mises en œuvre par les industries régionales.

La méthodologie adoptée par le groupe de travail a consisté en l'étude des différentes méthodologies de surveillance mises en place par les industriels régionaux. Ainsi, plusieurs méthodes ont été relevées, et notamment l'utilisation des jauges Owen, la bio-surveillance à partir de végétaux supérieurs (Ray-Grass) et la bio-surveillance à partir de lichens.

Des fiches de synthèse ont été réalisées pour chacune des techniques étudiées.

Informer le public

Le SPPPI et la concertation régionale

Cet atelier a également œuvré à la mise en place d'un schéma de surveillance prenant en compte :

- les caractéristiques du site : topographie, météorologie, hydrographie...
- le type d'habitat à proximité de l'installation : urbain, rural, dispersé, présence de jardins...
- les activités économiques à proximité : industries, cultures agricoles, élevage, pêche...
- les cibles potentielles : fruits, légumes, fourrages ...

Un «guide de bonnes pratiques pour la conception et la mise en œuvre d'un réseau de surveillance des dioxines et furannes dans l'environnement» a été rédigé par les membres de l'atelier à la suite des différents travaux du groupe.

Ce guide est accessible sur le site internet du SPPPI PACA :

http://icpe-paca.epistrophe.org/paca_spppi/index.php

Une application à un cas concret, suivie dans le cadre du SPPPI, paraît souhaitable.

4. ATELIER « PERCEPTION ET COMMUNICATION »

L'objectif de cet atelier est de recenser les craintes et les questions du public, puis dans un second temps, d'apporter des réponses en collaboration avec les autres ateliers du groupe de travail Dioxines.

Au cours des différents travaux de l'atelier, il est apparu certaines difficultés, notamment :

- pour passer de la sphère technique (études et points de vue scientifiques, d'experts...) à la sphère publique ;
- du fait des diverses représentations et perceptions du risque.

Une lettre de quatre pages a été rédigée courant de l'année 2007 sur les émissions et les caractéristiques des dioxines. Elle a été diffusée sous format papier à l'ensemble des mairies et des associations environnementales de PACA. Une version électronique a été envoyée à destination des médias.

Un numéro 2 de cette lettre est à l'étude, se nourrissant des conclusions de l'atelier risques sanitaires et de l'analyse des retours de la lettre « numéro 1 ».

Une réflexion lancée sur l'évolution du SPPPI

Aujourd'hui, le SPPPI PACA doit relever un nouveau défi, celui de son évolution. En effet, le paysage a changé. Citons par exemple une réglementation nationale ou européenne en matière d'environnement durcie qui diminue les marges de manœuvre locales, ou encore une multiplication des instances de concertation locale que sont les commissions ou comités locaux d'information. Ce sont autant de facteurs qui conduisent à s'interroger sur le positionnement que doit adopter notre SPPPI régional, ses modes de fonctionnement et les thématiques qu'il aborde. Cela passe sans doute par une participation et une implication toujours renouvelée des différents acteurs et par le rééquilibrage du rôle de l'Etat qui devrait devenir un acteur parmi d'autres, afin d'aboutir à une structure où chacun apporte sa sensibilité et ses informations, écoute les autres partenaires puis adapte son action en prenant ses responsabilités.